

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID: 081-258100932-20250925-2025DTABLEFFEC-DE

Date de la convocation : 18 septembre 2025

Membres en exercice: 31

Présents : 16
Excusés : 5
Procurations : 4
Suffrages exprimés : 20

Abstention : 0

Vote à l'unanimité des voix

DL-20250925-50

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le jeudi 25 septembre 2025 à 18h, le Comité Syndical du SMIX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Eva Géraud, Présidente

### **Etaient présents:**

Mme Eva Géraud présidente du SMIX

Mmes Marie-Pierre Boucabeille, Christelle Cabanis, Anne Dubier, Michelle Lavit, Marie-Claire Malroux, Christelle Oiseau, Nadia Ould-Amer, Laurence Senegas, Sandrine Subreville MM. Gilles Cormignon, Ghislain Espitalier, Olivier-Bernard Habermeyer, Yves Le Poec, Alain Soriano, Christophe Testas

#### **Etaient représentés:**

Mme Dany Portes par M. Alain Soriano
M. Denis Maffre par M. Olivier-Bernard Habermeyer
Mme Fabienne Ménard par Mme Marie-Pierre Boucabeille
Mme Nadège Barthe-De-La-Osa par Mme Eva Géraud

#### Excusés

Mmes Claudie Bonnet, Catherine Rabou, Marie-Corinne Fortin, Anne Sourdin, M. Bernard Moulin-Riberprey

# Ressources Humaines: Tableau des emplois et des effectifs

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Les mouvements de personnel du Conservatoire s'effectuent traditionnellement au moment de la rentrée scolaire, il est proposé d'en faire une présentation aux élu(es) suivant le document présenté en annexe.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
05 63 59 84 00 · CMDTARN.FR
12 BD. MENDÈS-FRANCE 81100 CASTRES
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID: 081-258100932-20250925-2025DTABLEFFEC-DE

Le Comité Syndical, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix,

- **ADOPTE** le tableau des emplois et effectifs présenté en annexe et autorise Mme la Présidente à prendre les arrêtés nécessaires.

Fait et délibéré le 25 septembre 2025 Pour extrait conforme, La Présidente,

**Eva GERAUD** 

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>